

LICENCE 2 ET 3 « DOCUMENTATION » SPÉCIALISATION « ARCHIVES »

La spécialisation *Archives* de la licence *Documentation* permet d'acquérir progressivement des savoirs, savoir-faire et savoir-être spécifiques orientés vers les métiers des archives. Le choix qui se fait en deuxième année de licence est préparé par un premier aperçu de l'environnement professionnel offert par la première année.

À l'issue de la licence 3, les étudiants ayant choisi cette spécialisation maîtrisent les 4C (collecter, classer, conserver, communiquer) ainsi que l'environnement professionnel, administratif, législatif et réglementaire propre aux métiers des archives.

ORGANISATION

La licence *Documentation* spécialisation *Archives* repose sur des enseignements théoriques et pratiques assurés par des universitaires et des intervenants professionnels. Des rencontres, des visites et des travaux pratiques sur site au cours de la deuxième année et un stage d'application obligatoire de 8 semaines en troisième année approfondissent les liens avec le terrain professionnel.

Les enseignements communs permettent l'acquisition de la culture et des techniques documentaires communes à l'ensemble des métiers préparés par la licence *Documentation*.

PROGRAMME DE LA SPÉCIALISATION

Licence 2

Semestre 4

- UE 402 (48 H – 7 ECTS) | **LES SERVICES D'ARCHIVES** : organisation, missions, bâtiments, réglementation –
PALÉOGRAPHIE (niveau 1).

Licence 3

Semestre 5

- UE 502 (48 H – 6 ECTS) | **TRAITEMENT MATÉRIEL ET INTELLECTUEL DES ARCHIVES** : normes de description, conservation, restauration, reproduction.
- UE 503 (48 H – 6 ECTS) | **LES SCIENCES AUXILIAIRES DE L'ARCHIVISTIQUE** : paléographie (niveau 2), diplomatique, historiographie.
- UE 505 (48 H – 3 ECTS) | **MÉDIATION** : publics, réseaux sociaux, mise en valeur des collections.

Semestre 6

- UE 602 (48 H – 6 ECTS) | **LES INSTITUTIONS ET LEURS ARCHIVES 1** : typologie des services d'archives.
- UE 603 (48 H – 6 ECTS) | **LES INSTITUTIONS ET LEURS ARCHIVES 2** : typologie des services d'archives.
- **STAGE D'APPLICATION** obligatoire de 8 semaines dans un service d'archives.

POURSUITE D'ÉTUDES ET INSERTION PROFESSIONNELLE

La spécialisation *Archives* de la licence *Documentation* permet aux étudiants d'envisager une insertion professionnelle dès l'obtention de la licence 3 ou une poursuite des études en master 1 *Information-documentation* du département Documentation, Archives, Médiathèque et Édition.

Les principaux débouchés se situent :

- dans le secteur public avec les concours d'attaché de conservation du patrimoine, assistant qualifié du patrimoine ou assistant du patrimoine de la fonction publique territoriale (filière culturelle, spécialité archives) et celui de chargé d'études documentaires de la fonction publique d'État (ministère de la culture et de la communication, option archives) ;
- dans le secteur privé sur des emplois de consultant archives (mandaté dans les entreprises par des sociétés de conseil en archivage), responsable archives, chargé de mission archivage, archiviste-documentaliste.

OÙ NOUS TROUVER

**Département Documentation, Archives,
Médiathèque et Édition (DDAME)**

Université Toulouse - Jean Jaurès

5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse Cedex 9

Bâtiment Olympe de Gougès

05 61 50 41 90 — dam@univ-tlse2.fr

<http://dam.univ-tlse2.fr>